



**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS**

AVENUE GUIGONE DE SALINS. B.P. 40104. 21203 BEAUNE CEDEX. TELEPHONE 03 80 24 44 49. FAX 03 80 24 45 83. Courriel : Ist.sec.ifs@ch-beaune.fr

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

DOSSIER D'INSCRIPTION

ÉTUDIANTS DE 1^{ère} ANNÉE

DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

**PRE-RENTREE OBLIGATOIRE LE
02 SEPTEMBRE 2021 À 8H30**

**RENTREE LE
LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021 À 8H30**

ATTENTION !

**Le candidat ne doit déposer qu'un seul dossier dans
l'IFSI de son choix.**

**Toutes les pièces demandées dans ce dossier devront parvenir au
secrétariat de l'IFSI/IFAS de Beaune
au plus tard le vendredi 27 août 2021 à 12h dernier délai**

SOMMAIRE

Dossier médical	Page 1
Frais de formation	Page 2
Aides financières	Page 3
Couverture sociale et assurance	Page 3
Restauration et hébergement	Page 4
Modalités d'octroi de dispenses d'unités d'enseignement	Page 4
Tableau récapitulatif des pièces à fournir	Page 5
Fiche de renseignements année de formation 2021/2022 à renseigner et à renvoyer	Pages 6 à 8
Formulaire de demande de dispenses d'unités d'enseignement	Pages 9-10

DOSSIER MEDICAL

Tubertest à rajouter

L'admission définitive à l'institut de formation en soins infirmiers est subordonnée à la production au plus tard le 06/09/2021, du dossier médical complet, comprenant :

- ✓ **Un certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé de l'ARS** attestant que « *vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier* »
(liste disponible sur le site de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/medecins-agrees-12>),
- ✓ **Un certificat médical, établi par votre médecin traitant, attestant des vaccinations suivantes (conformément à la réglementation en vigueur) :**
 - La Diphtérie
 - Le Tétanos
 - La Poliomyélite
 - Tubertest de moins de 6 mois
- ✓ **Une sérologie prouvant votre immunisation contre l'HEPATITE B (OBLIGATOIRE pour l'entrée en formation et la mise en stage)**
Conformément à l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique, vous devez présenter les résultats biologiques attestant la présence d'Anticorps anti-Hbs au taux efficaces.
Aucune dérogation n'est possible à l'obligation vaccinale pour les étudiants souhaitant s'engager dans des formations médicales, pharmaceutiques et paramédicales.

Il est impératif de vérifier vos vaccinations et/ou de les faire réaliser dès maintenant.

**Tout dossier médical incomplet le 06/09/2021
remettra en cause la formation de l'étudiant**

Le dossier médical complet doit être transmis dans une enveloppe cachetée en indiquant : **DOSSIER MÉDICAL DE :**

NOM – Prénom – Date de naissance – Adresse – Téléphone

FRAIS DE FORMATION

L'inscription définitive est soumise au règlement des droits d'inscription qui vous seront communiqués ultérieurement. Ils sont valables pour une année universitaire et sont redevables chaque année.

En cas de désistement, les frais restent acquis à l'institut et ne seront pas remboursés

Frais de formation	Coût	Date de règlement
Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)	92 € (tarif indicatif 2020-2021)	Attestation de paiement à fournir à l'inscription (2)
Inscription universitaire	Non communiqué à ce jour	Ultérieurement
Frais de photocopies (facultatif)	5 €/500 copies	

(1) Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038396885&categorieLien=id>

(2) Vous devez vous connecter sur le site de la CVEC pour plus d'informations et pour faire la démarche : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- Les étudiants qui obtiendront une bourse du Conseil Régional, dans le cadre de leurs études, seront exonérés et pourront demander, par la suite, le remboursement de la CVEC au CROUS.
- **Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et les étudiants en promotion professionnelle ne sont pas concernés par la CVEC : aucune démarche à faire.**

AIDES FINANCIERES

Les possibilités d'aide financière sont les suivantes :

✓ **BOURSES**

Les bourses sont attribuées par la Région Bourgogne-Franche-Comté. La saisie des demandes de bourses sera ouverte **du 15 février au 17 octobre 2021** sur le site : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>.

Le dossier de demande de bourse est à **transmettre directement à la Région par l'étudiant** à l'adresse postale suivante :

**Région Bourgogne Franche-Comté
Direction information métiers, formations sanitaires et sociales, apprentissage
A l'attention d'Emilie DE OLIVEIRA
4 square Castan – CS 51857
25031 BESANCON CEDEX**

Pour votre information, le site sera actualisé en mai 2021. Dans cette attente, le site régional reste ouvert au public : téléchargement de documents, simulation de bourse...

✓ **POLE EMPLOI**

Les étudiants demandeurs d'emploi sont invités à se rapprocher de leur conseiller dans les meilleurs délais.

✓ **AIDES POSSIBLES**

- Aide accordée par certains organismes
- Mission locale
- Prêts étudiants
- Autres

COUVERTURE SOCIALE ET ASSURANCE

✓ **SECURITE SOCIALE**

Les nouveaux étudiants **restent rattachés à l'organisme qui gérait auparavant leur couverture maladie** (en général celui des parents).

Il n'y a plus de sécurité sociale étudiante.

✓ **MUTUELLE**

L'adhésion à une mutuelle est facultative mais recommandée.

RESTAURATION ET HEBERGEMENT

✓ CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) ET RESTAURATION

Les étudiants bénéficient du tarif CROUS pour déjeuner au self des Hospices Civils de Beaune (tarif 2020-2021 : 3.30€).

✓ HEBERGEMENT

L'institut de formation en soins infirmiers de Beaune ne possède pas d'internat.

Il existe de nombreuses offres de location, notamment :

- Résidence étudiante Les Blanches Fleurs ☎ 03.80.68.42.05
- Foyer des Jeunes Travailleurs ☎ 03 80 24 88 00
- Annonces de particuliers affichées à l'institut

MODALITES D'OCTROI DE DISPENSES D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 (*modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 – art. 3*) :

Art. 7 –

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de **dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres** par le directeur d'établissement, après **décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants**, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Art. 8 –

Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

1. **La copie d'une pièce d'identité ;**
2. **Le (s) diplôme (s) originaux détenu (s) ;**
3. **Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans**
4. **Le cas échéant, le (s) certificat (s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2. de l'article 7 ;**
5. **Un curriculum vitae**
6. **Une lettre de motivation**
7. **Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.**

PIECES A FOURNIR AU PLUS TARD

le Vendredi 27 AOUT 2021 à 12H dernier délai

COORDONNEES DU SECRETARIAT

IFSI de BEAUNE
Avenue Guigone de Salins – BP 40104
21203 BEAUNE CEDEX

☎ : 03.80.24.44.49

Mail : lst.sec.ifsibeaune@ch-beaune.fr

Pièces à fournir obligatoirement par tous les candidats	
	<p>➤ Dossier médical :</p> <ul style="list-style-type: none">○ 1 attestation médicale de vaccination○ 1 preuve d'immunisation contre l'hépatite B○ 1 certificat médical d'un médecin agréé (liste disponible sur le site de l'ARS) attestant que « vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmier »
	<p>➤ Fiche renseignements dûment remplie, avec photo d'identité collée</p>
	<p>➤ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour)</p>
	<p>➤ Copie des diplômes obtenus ou relevé de notes pour les bacheliers de 2021 (fournir la copie du diplôme dès réception)</p>
	<p>➤ Attestation de paiement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) sauf pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et les étudiants en promotion professionnelle)</p>
	<p>➤ Attestation de responsabilité civile 2021/2022</p>
	<p>➤ Copie de l'attestation de droits, justifiant de votre affiliation à l'Assurance Maladie, valable jusqu'en juillet 2022.</p>
	<p>➤ Copie de votre permis de conduire si obtenu</p>
	<p>➤ 3 photos d'identité dont une à coller sur la fiche de renseignements</p>
	<p>➤ 2 Relevés d'Identité Bancaire à vos noms et prénoms A la rentrée, vous devez avoir un compte bancaire ouvert à votre nom afin de percevoir les indemnités de stage et de frais de déplacement.</p>
	<p>➤ Chèque relatif aux droits d'inscription à l'ordre de RR IFSI HC BEAUNE (non remboursable en cas de désistement)</p>
	<p>Les candidats recrutés via Parcoursup ne doivent absolument pas se désinscrire de la plateforme, au risque de perdre le bénéfice des propositions d'affectation qui leur ont été faites.</p>
Pièces complémentaires à fournir obligatoirement par les candidats étrangers	
	<p>➤ Attestation TCF (Test de Connaissance du Français) niveau B2 minimum : http://www.ciep.fr/tcf</p>
	<p>➤ Cursus des études suivies</p>
	<p>➤ Traduction en français des diplômes obtenus</p>
	<p>➤ Document ENIC-NARIC http://www.ciep.fr/enic-naric-page/reconnaissance-diplome-etranger-documents-delivres</p>

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année universitaire 2021 / 2022

Coller ici
une photo
récente

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT(E)

NOM de naissance : Prénom(s) :

Epouse :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Situation familiale :

Célibataire Concubinage Marié(e) Pacsé(e) Veuf (ve) Divorcé(e)

Nombre d'enfants :

Situation de handicap : Oui Non Précisez :

Si oui, personne à contacter : Maude HUCHETTE (réfèrent handicap) : maude.huchette@ch-beaune.fr

Adresse PENDANT la formation :

.....
.....

N° de téléphone :

Domicile : __ / __ / __ / __ / __ Portable : __ / __ / __ / __ / __

E-mail :

Adresse AVANT la formation (si différente de celle des parents) :

.....
.....

2 personnes à prévenir en cas d'urgence

NOM : Prénom :

ADRESSE :

N° de téléphone :

Domicile : __ / __ / __ / __ / __ Portable : __ / __ / __ / __ / __

NOM : Prénom :

ADRESSE :

N° de téléphone :

Domicile : __ / __ / __ / __ / __ Portable : __ / __ / __ / __ / __

FAMILLE DE L'ÉTUDIANT

Nom des parents ou du conjoint :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession du père : Profession de la mère :

Profession du conjoint :

Nombre de frères et/ou sœurs :

ETUDES SUIVIES ET DIPLÔMES OBTENUS

BEPC (année : ___ __) BAC (année : ___ __) (Série :

Diplôme de l'enseignement supérieur : Oui Non

Si oui lequel : (année : ___ __)

AFGSU (date d'obtention : ___ __)

CURSUS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Élève en terminale : Oui Non (Série :

PACES, Prépa, Emploi, autres..., précisez :

PERMIS DE CONDUIRE ET VÉHICULE

Possédez-vous le permis de conduire ? Oui Non

En cours d'acquisition Oui Non Délai d'obtention :

Possédez-vous un véhicule personnel ? Oui Non

DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Pôle emploi Oui Non N° d'identifiant : _____

Autre (précisez)

Demande de bourse Oui Non

Etudes dans le cadre de la promotion professionnelle

Public : Oui Non Privé : Oui Non

Nom de l'établissement :

EXPÉRIENCE(S) EN ÉTABLISSEMENT SANITAIRE ET SOCIALE

Oui

Non

Si oui, précisez : Noms, lieux de(s) la structure(s), service(s), durée, fonction :

.....

.....

.....

.....

.....

Donnez-vous votre accord pour l'utilisation des données portées sur cette fiche dans le cadre de la formation ?

Oui

Non

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés,

Fait à :

Le :

Signature :

Toute modification de coordonnées en cours de formation doit être impérativement signalée au secrétariat

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 (modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 – art. 3) :

Art. 7 –

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Art. 8 –

Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

1. La copie d'une pièce d'identité ;
2. Le (s) diplôme (s) originaux détenu (s) ;
3. Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
4. Le cas échéant, le (s) certificat (s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2. de l'article 7 ;
5. Un curriculum vitae
6. Une lettre de motivation
7. Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.

Je soussigné (nom et prénom de l'étudiant (e)) :

....., inscrit (e) à l'IFSI de Beaune,

Titulaire du/des diplôme (s) suivant(s) :

.....
.....

Je demande la dispense de l'/des Unité(s) d'Enseignement(s) suivante(s) (numéro d'UE + intitulé) :

.....
.....
.....

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_31_juillet_2009.pdf (arrêté publié le 15/08/2009 et annexes)
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020961044> (arrêté mis à jour)

Pour permettre l'examen de ma demande de dispense, je fournis impérativement les documents suivants :

- Le formulaire de demande de dispense ;
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- La photocopie du/des diplôme(s) (l'original sera à présenter à la direction pour finaliser l'accord de dispense)
- Le/les certificat(s) de/des employeur(s) attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7 ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Le programme des formations suivies et/ou validées (excepté pour les titulaires du DEAS et/ou DEAP).

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

**TOUT DOSSIER DE DEMANDE DE DISPENSE
D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT NON COMPLET NE
SERA PAS EXAMINÉ**